

LE PETIT COLLECTEUR

BULLETIN D'INFORMATION 08 JUIN 2017

DOSSIER - pages 2-5

LES ACTIVITÉS DU SIARE À LA LOUPE



ÉDITO



Il est loin le temps où gérer un syndicat d'assainissement comme le SIARE était avant tout une question de « tuyaux » destinés à transporter les eaux usées et pluviales.

Certes les pages travaux de ce numéro témoignent de l'importance des investissements portant sur les réseaux et infrastructures, avec le recours à des technologies avancées permettant de limiter les nuisances et de réaliser des ouvrages enterrés toujours plus conséquents. Ces travaux sont gage d'une gestion fiable et pérenne des eaux usées et des eaux pluviales.

Mais au travers de ce numéro, j'ai avant tout souhaité vous permettre de mieux appréhender la multiplicité des enjeux et des interventions du SIARE, alors même que notre périmètre d'action intègre de nouvelles communes et que les missions attendues de notre syndicat ne cessent de s'étoffer en lien avec la volonté du législateur (loi GEMAPI notamment).

Cette multiplicité des missions portées par les équipes du SIARE est en réalité la conséquence logique d'un constat simple : les problématiques

liées à l'eau appellent des études et des solutions à l'échelle des bassins versants, dépassant les limites communales, et associant des facettes complémentaires : amélioration de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, prévention des inondations, limitation des sources de pollution, rénovation des réseaux...

Je vous invite donc à lire tout particulièrement le dossier « Les activités du SIARE à la loupe » dans lequel les maîtres mots sont très certainement anticipation et complémentarité. Diagnostics hydro-morphologiques, renforcement des bassins de rétention, création d'une station d'épuration, lutte contre les rejets domestiques et industriels, supervision des réseaux et ouvrages... la liste est longue. Ce sont autant de missions qui toutes visent à réduire les risques d'inondation et de pollution tout en optimisant la gestion des eaux usées et pluviales, avec pour ligne de mire l'amélioration de notre cadre de vie.

Bonne lecture

Jean-Pierre ENJALBERT
Président du SIARE

Sommaire

ZOOM SUR LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX - pages 6-7

- Saint-Prix et Bessancourt
- Bassin de Soisy
- Enghien-les-Bains
- Ermont
- Deuil-la-Barre
- Saint-Leu

ENVIRONNEMENT - page 8

- Bassin des Huit-Arpents
- Retour des oiseaux à la vie sauvage
- Les moutons reviennent à Taverny
- Bassin Robert Thomas



LES ACTIVITÉS DU SIARE À LA LOUPE



Avec 23 communes couvertes, le territoire du SIARE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains) vient de s'étendre : deux nouvelles communes, Béthemont-la-Forêt et Chauvry, vont pouvoir bénéficier des missions assurées par le SIARE. Cet élargissement intervient à une période où les missions traditionnelles du SIARE (transport des eaux usées et des eaux pluviales des communes adhérentes et lutte contre les inondations) se renforcent sous l'influence de plusieurs facteurs : la prise en charge de la collecte des eaux usées et pluviales pour certaines communes qui en ont fait la demande, le renforcement des actions portant sur les milieux aquatiques suite à la loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

C'est l'occasion pour le Petit Collecteur de regarder à la loupe certaines de ces orientations...

Investir pour préparer l'avenir

Protéger et développer les réseaux d'assainissement, mais aussi préserver l'environnement, telles sont les missions fondamentales du SIARE. C'est pour assurer ces missions dans les meilleures conditions que le SIARE procède chaque année à des investissements. Pour 2017, ce sont 40 millions d'euros qui sont inscrits en dépenses d'équipement, en complément du budget de fonctionnement.

Voici une sélection des principaux investissements programmés en 2017, dans les différents domaines d'intervention du SIARE :

- **Lutte contre les inondations** : création d'un bassin de stockage à Deuil-la-Barre, études GEMAPI, approfondissement du bassin de Saint-Leu, recalibrage d'un collecteur d'eaux pluviales rue Blanche à Soisy-sous-Montmorency, création d'un bassin enterré à Soisy-sous-Montmorency
- **Lutte contre les inondations et la pollution** : réaménagement du bassin des Cressonnières à Saint-Gratien
- **Préservation du milieu naturel** : création de réseaux collectifs d'eaux usées et d'une station d'épuration pour les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry ; création d'un ouvrage de prétraitement au poste de refoulement de Pierrelaye
- **Conservation du patrimoine** : réhabilitation de collecteurs dans le secteur Eaubonne-Soisy, rue d'Enghien à Eaubonne ; dans le secteur Montigny et Bessancourt, sous l'autoroute A15, à Montmagny, Taverny et dans le secteur de Groslay-Montmagny
- **Réhabilitation des réseaux liés aux collectes** de Saint-Prix et Bessancourt

Certains de ces chantiers sont peu visibles car le SIARE veille à limiter au maximum les nuisances pour les riverains. Pour autant, les travaux sont bien réels et conditionnent la qualité de vie sur le territoire.



Étudier pour gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations

Comment imaginer assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) sans parfaitement maîtriser le fonctionnement des cours d'eau du bassin versant* ? C'est la question qui a amené le SIARE à lancer une étude hydro-morphologique sur le bassin versant du ru d'Enghien. Derrière ce terme aux origines grecques (hydro = eau, morphe = forme et logos = étude) se cache l'étude scientifique des formes des cours d'eau et de leur évolution dans le temps, due à l'action de l'eau.

Une étude hydro-morphologique sur le bassin versant du ru d'Enghien

L'étude englobe le ru de Montlignon et son principal affluent, le ru de Corbon, ainsi que le ru des Communes, qui naît de la confluence des rus d'Andilly et de Soisy. Au total, près de 20 km de cours d'eau sont donc concernés, pour un bassin versant d'environ 55 km² s'étendant sur 15 communes.

Une étude similaire est également en cours sur les bassins versants du ru des Haras et du ru de Liesse (voir Petit Collecteur n°7), ce qui permettra de disposer d'une analyse des principaux bassins versants de notre territoire en vue de la programmation d'éventuelles interventions.

Car l'enjeu est bien d'établir un programme d'actions pour la gestion, l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que pour la lutte contre les inondations. L'étude s'organise selon 5 phases :

- Diagnostic des cours d'eau et des ouvrages de lutte contre les inondations ;
- Élaboration d'un programme pluriannuel d'entretien courant des rus et des berges ;
- Campagne de mesures débitométriques et qualitatives sur les cours d'eau, instrumentation pour la surveillance du réseau hydrographique ;
- Modélisation (simulation avec un logiciel) du fonctionnement du bassin versant et analyse du risque d'inondation ;
- Élaboration d'un programme de restauration des cours d'eau et de lutte contre les inondations.

Démarrée au premier semestre 2017, l'étude se déroule sur 14 mois. Pendant cette période, les propriétaires riverains des cours d'eau seront sollicités pour permettre l'accès aux cours d'eau aux géomètres et hydrologues mandatés par le SIARE. Ceux-ci recueilleront les témoignages sur les inondations de mai 2016 et échangeront sur les pratiques de gestion des rus et des berges.



Prélèvement d'échantillons d'eau pour l'analyse qualitative



Ru de Montlignon en forêt de Montmorency



Relevé de piézomètre pour le suivi du niveau des nappes phréatiques

Une gestion qui concerne fortement les riverains des rus

Les riverains des rus sont des acteurs essentiels de la gestion de l'eau sur notre territoire. En effet, nos cours d'eau et notamment le ru de Montlignon, sont des rus non domaniaux qui circulent majoritairement sur des parcelles privées. Aussi, leur entretien est d'abord assuré par les propriétaires riverains, avec deux grands aspects :

- l'entretien du ru lui-même, qui consiste à assurer le libre écoulement des eaux et des sédiments. Il s'agit notamment de retirer les embâcles qui font obstacle à l'écoulement (de préférence entre juillet et janvier pour ne pas perturber les poissons en période de reproduction) et tout en laissant les branchages qui favorisent la diversité ;
- l'entretien des berges et de leur végétation (la ripisylve), qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre les inondations. Cette végétation favorise l'infiltration de l'eau dans le sol en ralentissant les écoulements et en stabilisant les berges. Elle améliore aussi la qualité de l'eau en la filtrant, limite son réchauffement en instaurant un ombrage et enfin elle crée des zones favorables pour la biodiversité.

Un appui technique est apporté aux riverains par le SIARE pour mettre en œuvre cet entretien de manière raisonnée, afin de préserver les habitations des inondations tout en respectant l'hydrosystème** et la biodiversité.



Diagnostic de terrain sur le ru de Montlignon à Margency



Mesure de débit

Pour en savoir plus, contactez-nous par e-mail à l'adresse : m.barbier@siare.net.

* L'ensemble des cours d'eau et des réserves souterraines est alimenté par le ruissellement et l'infiltration des eaux de pluie. L'espace géographique ainsi drainé par un cours d'eau et l'ensemble de ses affluents est appelé **bassin versant**.

** Système composé de l'eau et des milieux aquatiques associés dans un secteur géographique délimité, notamment un bassin versant.

Lutter contre les rejets domestiques Des projets ambitieux sur Béthemont-la-Forêt et Chauvry

La présence d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une infrastructure de traitement fait défaut sur les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry. Or, les rejets sur le domaine public engendrent des risques pour la santé, créent des désagréments et polluent les milieux naturels. Ils favorisent également la formation de plaques de verglas en hiver, avec les problèmes de sécurité qui en résultent. Le SIARE a donc décidé de **s'engager en construisant un réseau de collecte des eaux usées ainsi qu'une station d'épuration biologique**, avec un objectif clair : lutter contre les sources de pollution. Ce projet s'inscrit dans la continuité des études réalisées par les deux communes, avec l'appui technique du Conseil départemental, qui ont abouti fin 2016 au choix du terrain d'implantation de la future station d'épuration.

Grands travaux en perspective

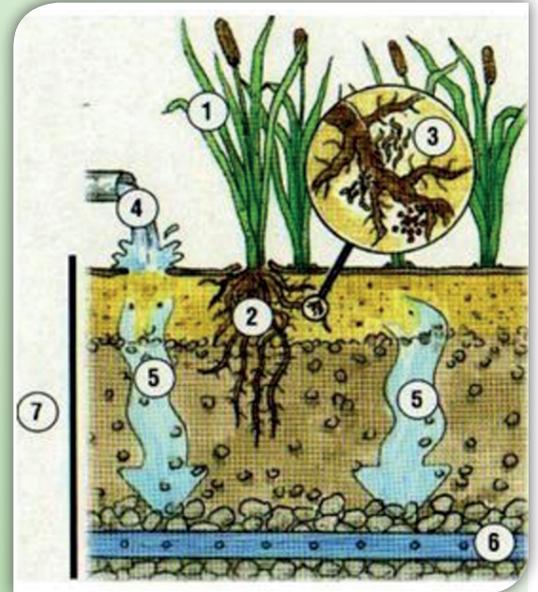
La station d'épuration est dimensionnée pour recevoir et traiter les eaux usées des 307 logements des deux communes. Elle s'inscrit sous le signe de l'innovation écologique, le principe retenu étant la phyto-épuration. En un mot, c'est la nature qui fait le travail de traitement des eaux usées, avant rejet dans le milieu naturel (voir encart ci-contre). En complément, un réseau d'assainissement sera réalisé sous la voirie existante sur une longueur de... **5 760 mètres**.

Ce projet qui s'inscrit dans la lutte contre la pollution et la maîtrise des rejets d'eaux usées est soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

LES CLÉS POUR COMPRENDRE LA PHYTO-ÉPURATION

Une station d'épuration par filtres plantés de macrophytes (par exemple : de roseaux) fonctionne comme un marais naturel. Les roseaux ont une propriété épuratoire naturelle, piégeant la pollution dans ses racines. L'eau qui s'infiltre est progressivement épurée.

- 1 Roseaux (*phragmites communis*)
- 2 Système racinaire des roseaux, riche en micro-organismes
- 3 Rhizosphère
- 4 Eaux brutes à épurer
- 5 Filtration, épuration à travers les sables et graviers
- 6 Drain de collecte des eaux épurées (cas d'un massif étanche)
- 7 Massif filtrant



Source : CABRIT-LECLERC Sandrine
Fosse septique, roseaux, bambous, traiter écologiquement ses eaux usées

Maîtriser les rejets industriels

Depuis 2013, le SIARE s'est engagé dans un programme de réduction de la pollution des milieux aquatiques par le contrôle et la maîtrise des rejets industriels des entreprises. Le SIARE contrôle le bon raccordement des eaux pluviales et des eaux usées aux réseaux d'assainissement ainsi que la gestion des déchets, notamment les liquides gras et dangereux.

Des enjeux cruciaux

La maîtrise des rejets industriels est d'abord une question sanitaire : il s'agit de protéger la santé des habitants et plus particulièrement du personnel exploitant les réseaux.

Un autre aspect important concerne la protection de l'environnement et du cadre de vie, avec comme objectif général « le bon état chimique des cours d'eau », au moins à l'échéance de 2027 définie par la Directive Cadre sur l'Eau.

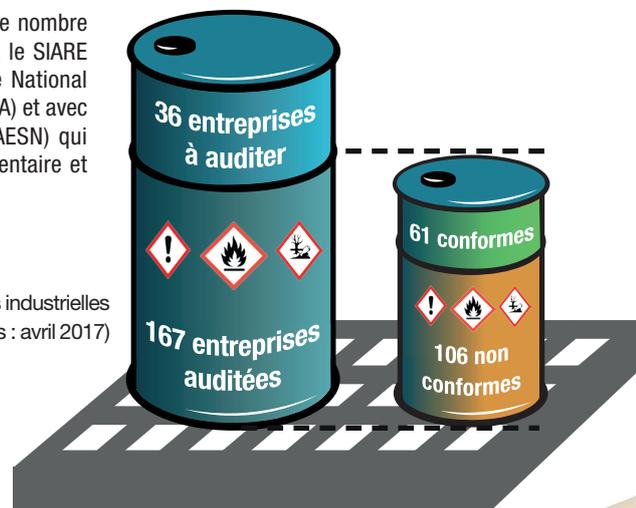
Et parce qu'une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, une bonne gestion des effluents permet de faire des économies sur le renouvellement des ouvrages d'assainissement et sur leur entretien.

Où en est-on ?

Le processus est bien avancé. Depuis 2013, le SIARE a audité 167 entreprises sur son territoire. Et ce n'est pas fini... Quelques 36 entreprises sont encore en cours de contrôle. Ce travail était plus que nécessaire. Actuellement, seules 36% des entreprises auditées sont conformes au règlement d'assainissement et aux préconisations pour la bonne gestion des déchets.

D'ici 2019, le SIARE souhaite doubler le nombre d'entreprises conformes. Pour ce faire, le SIARE travaille en partenariat avec le Comité National des Professionnels de l'Automobile (CNPA) et avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) qui apporte son soutien technique, réglementaire et financier.

Audit des entreprises industrielles
(chiffres : avril 2017)



Exploiter les données en temps réel Le centre de supervision

Quelle est l'intensité des pluies sur le territoire, avec quels débits liés aux eaux pluviales ? Comment évoluent les niveaux d'eau des bassins de rétention ? Quels dysfonctionnements se produisent dans les ouvrages à un instant donné ?...

Autant de questions qui demandent un suivi en temps réel par les équipes du SIARE, 24h sur 24. L'enjeu est d'assurer une gestion fiable des réseaux, permettre des interventions là où il faut et quand il faut, prendre les bonnes décisions pour assurer le fonctionnement optimal des principaux ouvrages du SIARE. Ce suivi est essentiel pour lutter contre les inondations.

Au total, **45 sites font l'objet d'une surveillance continue avec plus de 200 capteurs** qui permettent de mesurer :

- les niveaux d'eau dans les bassins de rétention des eaux pluviales. Des alarmes sont générées lorsque le niveau atteint un seuil de remplissage aux trois quarts ;
- les volumes d'eaux usées et pluviales transportées par nos réseaux ;
- les volumes transitant par les déversoirs d'orages (ouvrages permettant d'éviter les inondations en délestant les réseaux d'eaux usées vers les réseaux d'eaux pluviales lors d'événements pluvieux importants) ;
- le fonctionnement des postes de relèvement des eaux usées, notamment le suivi de l'efficacité des pompes de refoulement et des équipements de prétraitement (dégrillage et dessablage) ;
- la pluviométrie sur le territoire.



Comment ça marche ?

Les données des capteurs sont rapatriées sur le central de supervision du SIARE à Soisy-sous-Montmorency, toutes les 5 minutes, voire toutes les minutes pour les sites les plus sensibles. Elles sont validées régulièrement afin de permettre leur exploitation.

Dans le cadre de l'auto-surveillance, des données réglementaires sur les déversoirs* d'orage (pluviométrie, temps de déversement, nombre de déversements mensuels, volumes déversés et pollution) sont transmises mensuellement à la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France) et à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Il s'agit en l'occurrence de contribuer à la réduction de la pollution des rivières et des milieux naturels résultant des rejets d'eaux usées non maîtrisés.

** Ouvrage qui permet de rejeter directement dans le milieu naturel, en cas de fortes pluies, une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte.*

Assurer la conformité des raccordements au réseau d'assainissement

Le SIARE exerce la compétence collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire des villes de **Saint-Prix et Bessancourt**. Dans ce cadre, il appartient au SIARE de veiller à la conformité des raccordements et au bon fonctionnement des réseaux de collecte dont il assure la gestion. Cela concerne notamment le respect du caractère séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Le saviez-vous ?

Préalablement à toute cession immobilière, tout propriétaire doit se soumettre à un contrôle de conformité de son système d'assainissement.

Pour les communes de Saint-Prix et Bessancourt, l'**attestation de conformité** est délivrée par le Président du SIARE. En cas de non-conformité, les anomalies sont consignées dans **une attestation de non-conformité**. Le délai de réalisation des travaux de mise en conformité est d'un an. Une fois les travaux réalisés, il est procédé à une contre-visite en vue de délivrer cette fameuse attestation de conformité. Si au bout de 2 contre-visites l'installation n'est toujours pas conforme, les maires de Saint-Prix et Bessancourt peuvent exercer leurs pouvoirs de police (mise en demeure) à la demande du SIARE.

Dans tous les cas, le règlement de l'assainissement collectif est disponible sur simple demande au SIARE.



Soyez vigilant !

Des entreprises proposent des contrôles de conformité en assainissement. Nous vous rappelons que l'attestation de conformité doit être délivrée par le président du SIARE, **pour les villes de Saint-Prix et Bessancourt** (délibérations 2015/28/BUR du 15 avril 2015 et 2016/05/BUR du 20 janvier 2016).

Le service aux communes du SIARE se tient à votre disposition pour tout renseignement au 01 30 10 60 70.

ZOOM

SUR LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX

SAINT-PRIX ET BESSANCOURT LE SIARE AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Voici plusieurs mois que le SIARE intervient directement auprès des usagers sur Saint-Prix et Bessancourt pour l'assainissement. Ces communes ont en effet confié au SIARE les missions de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, respectivement en 2015 et 2016.

Pour les usagers, comment cela se traduit-il dans les faits ?

Le SIARE assure les dépannages, par exemple en cas d'engorgement. Il conseille les administrés lors de leurs demandes de raccordement, notamment sur la position des réseaux ou sur les solutions dites alternatives concernant la gestion des eaux pluviales. Pour l'exécution des travaux, le SIARE accompagne les habitants en indiquant les points à vérifier auprès de l'entreprise choisie. Il fait également effectuer les contrôles de conformité des habitations (séparation des eaux usées et des eaux pluviales) et conseille sur les solutions.

Pour les communes, l'accompagnement du SIARE signifie :

- une meilleure connaissance des réseaux d'assainissement au travers de diagnostics. Ces études permettent d'identifier les dysfonctionnements observés sur les réseaux et de cerner l'état des collecteurs tout en évaluant les enjeux environnementaux. Un programme pluriannuel et hiérarchisé de travaux peut alors être élaboré sur ces bases.



Opération de curage à Bessancourt

- une assistance technique, notamment dans le traitement des dossiers présentés par les aménageurs. Le SIARE vérifie les éléments présentés par les aménageurs et s'assure que tous les éléments (sol, ruissellement, entretien ultérieur...) sont bien pris en compte.
- l'élaboration des documents réglementaires. C'est le cas du rapport annuel d'activité qui porte à la connaissance des administrés les actions menées en matière d'assainissement.

Le SIARE attache une importance particulière à travailler de concert avec les communes et les agglomérations pour coordonner les travaux de voirie et d'assainissement. Résultats : une optimisation des deniers publics et une réduction des nuisances pour les riverains.

BASSIN DE SOISY RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATION

Les études hydrauliques réalisées pour le SIARE ont mis en évidence des risques de débordement sur la commune de Soisy-sous-Montmorency lors de pluies importantes (42,9 à 52 mm d'eau en 6 heures).

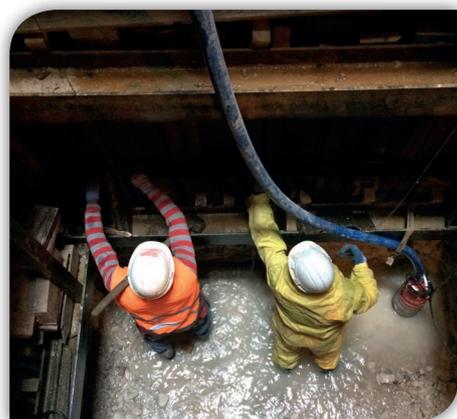
Plusieurs travaux destinés à réduire ce risque sont appelés à s'échelonner dans le temps :

- l'agrandissement (ou recalibrage) du réseau d'eaux pluviales situé chemin du Parc : travaux réalisés en 2014 ;
- le recalibrage du réseau d'eaux pluviales situé rue Blanche : travaux prévus à l'été 2017 ;
- la création d'un réseau d'eaux pluviales avenue du Général de Gaulle en parallèle du réseau existant, allant de pair avec la réalisation d'un bassin de stockage des eaux pluviales : travaux prévus en 2018 - 2019. D'une capacité minimale de 10 000 m³ (soit l'équivalent de 3 piscines olympiques), l'ouvrage sera un bassin de stockage enterré. Il sera situé sous le parking du futur centre culturel, au niveau du croisement de la rue d'Alembert avec l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue du Général Leclerc (RD 928).

À terme, l'enjeu est de limiter les risques d'inondation sur le secteur du centre-ville.

ENGHIEN-LES-BAINS UN Puits POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Ce sont des questions de sécurité qui ont motivé la création d'un puits rue de la Barre, à l'angle du boulevard Cotte à Enghien-les-Bains : l'ouvrage doit assurer un accès intermédiaire au collecteur situé rue de la Barre et rue d'Ormesson.

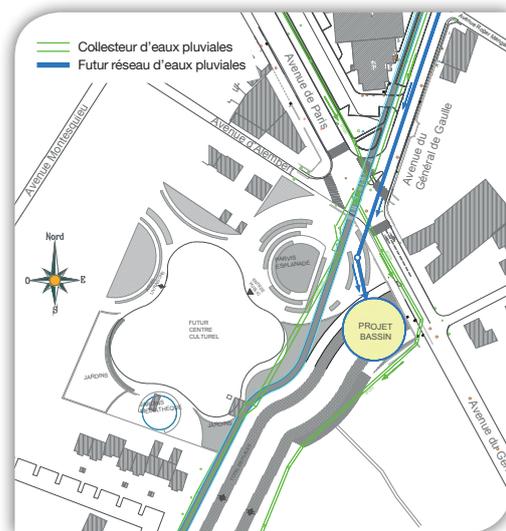


Chantier de réalisation du puits

Rappelons que le SIARE avait réalisé en 1993 un collecteur visitable de 2 m de diamètre et de 815 mètres de long dans l'optique de réduire les problèmes d'inondation en amont, sur la commune de Deuil-la-Barre. L'accès à cette canalisation située à 12 m de profondeur n'était assuré que par 2 regards au niveau de la gare. Aussi l'entretien de la partie aval était-il dangereux pour les ouvriers, tant en raison de la distance à parcourir (plus de 650 m entre les accès) que du manque d'aération.

Pour réaliser ces travaux, la technique du terrassement manuel a été retenue du fait de la profondeur du puits d'accès à créer. L'enjeu était aussi de minimiser l'emprise du chantier en surface.

Le terrassement et le génie civil ont été complexifiés par la présence de la nappe phréatique à 8 m de profondeur. Les agents d'entretien pourront dorénavant accéder en toute sécurité à l'ouvrage.



Plan de réalisation du réseau d'eaux pluviales et du bassin de stockage

ERMONT UN CHANTIER HORS NORMES

Dans les précédents numéros, nous vous avons présenté le chantier de création d'un bassin enterré de stockage à Ermont. Rappelons que l'objectif est de protéger le secteur des risques d'inondation lors de fortes pluies, grâce à un bassin de 5 500 m³. Une telle réalisation à l'intérieur d'une cour d'école est une première en France. Que s'est-il passé depuis novembre 2016 ? Voici quelques étapes du chantier en images.



Décembre 2016 : coulage du radier (fondation)



Janvier 2017 : pose des cloisons qui peuvent peser 11 tonnes et atteindre 10 mètres de haut



Février : démarrage de la couverture du bassin



Mars : réalisation de la dalle de couverture



Avril : réalisation du local d'exploitation, seul équipement visible en surface



Février - mai : création des ouvrages d'alimentation et de restitution rue de l'Est et rue Louis Savoie

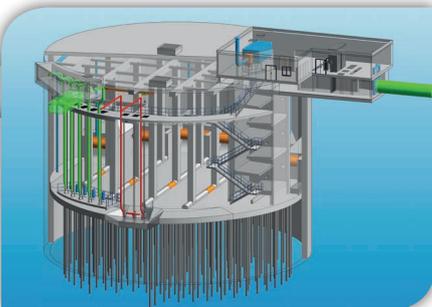
DEUIL-LA-BARRE BASSIN DU MOUTIER

L'étude de diagnostic menée par le SIARE a mis en évidence «l'insuffisance capacitaire» du réseau syndical d'eaux pluviales sur la commune : le bassin situé au droit de la rue Duquesne et de la rue du Pont n'assure pas un volume de stockage suffisant en cas de fortes pluies.

Le SIARE a donc décidé de réaliser un bassin de stockage des eaux pluviales en amont, au niveau de la rue Jean Bouin, afin de protéger la commune lors d'épisodes pluvieux. C'est la réduction du risque d'inondation qui est en jeu.

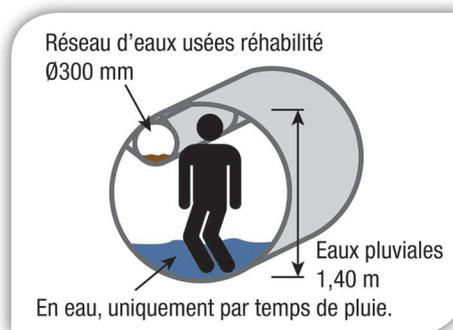
Principales caractéristiques du bassin envisagé :

- volume de stockage : 15 000 m³
- forme du bassin : circulaire
- diamètre intérieur : 35 m
- profondeur de l'ouvrage : 17 m
- configuration : enterré
- débit maximal de vidange de l'ouvrage : 750 l/s



SAINT-LEU RÉHABILITATIONS SOUS TERRE

Vous ne l'avez sans doute pas vu, mais des équipes ont œuvré sous terre à Saint-Leu-la-Forêt en février et mars dernier : le SIARE a réhabilité le collecteur d'eaux usées situé sous la voie ferrée, rue d'Ermont et rue Gambetta (depuis le parking de la gare).



Une telle intervention était indispensable : le réseau d'eaux usées s'était effondré, provoquant une pollution dans le réseau d'eaux pluviales. La canalisation d'eaux usées a la particularité d'être accrochée en voûte dans un collecteur d'eaux pluviales de 1,40 m de diamètre. C'est ce qu'on appelle un réseau mixte.

En tout, ce sont 460 m de collecteur qu'il a fallu changer et refixer à l'aide de pièces réalisées en inox sur mesure. Les contraintes sur ce chantier étaient importantes. En particulier, le collecteur d'eaux pluviales ne pouvant être mis hors service pendant les travaux, le chantier devait être interrompu à chaque pluie...

Malgré ces contraintes, l'équipe chargée des travaux (4 personnes dont 2 en surface pour assurer la sécurité) a réussi à maintenir les délais.



UN BASSIN PLUS ACCUEILLANT

En décembre 2016, le bassin des Huit Arpents à Andilly a fait l'objet d'un curage à l'aide d'une drague. Près de 2000 m³ de sédiments ont été extraits. Cette opération participe à l'entretien du bassin pour restituer une hauteur d'eau suffisante et ainsi favoriser la vie aquatique. Après avoir été stockés dans de grands sacs pour permettre leur ressuyage*, les sédiments ont été évacués fin février 2017 et le site a pu être remis en état.

Les habitants du quartier peuvent dorénavant bénéficier du parc en toute quiétude, d'autant que la passerelle présente dans le parc a été réhabilitée.

* ôter l'humidité des terres

ASSURER LE RETOUR DES OISEAUX À LA VIE SAUVAGE

Poursuivant son engagement dans la préservation de l'environnement, le SIARE a conclu un partenariat avec l'association FAUNE ALFORT. L'objectif est de faciliter la réintroduction d'animaux soignés dans ce centre, en particulier les oiseaux.

L'association FAUNE ALFORT a été créée fin 2013 par le professeur Courreau, fondateur du CEDAF (Centre D'Accueil de la Faune Sauvage), et par des bénévoles. Leur motivation ? Soutenir les actions de soins, de formation et d'information du public concernant la faune sauvage d'Île-de-France. Avec 85% des accueils, le CEDAF n'est autre que le plus grand centre de soins des animaux sauvages d'Île-de-France.

Après une visite des bassins du SIARE en présence du Pr. Courreau, le bassin des Cressonnières a été retenu pour les réintroductions d'oiseaux : espace tranquille, végétation variée sur les rives grâce à la présence de roselières, possibilité de sortie sans risque...

Les animaux blessés, malades ou vulnérables pourront recevoir des soins adaptés à leur état, tenant compte de leurs particularités biologiques. Une fois soignés, les animaux effectueront leur retour à la vie sauvage. Les premiers attendus sont des canetons « prêts à voler » : ces derniers arrivent au centre du CEDAF entre avril et juin pour être relâchés entre juin et août. Le SIARE suivra de près le bon déroulement de ce retour au milieu naturel.

OUVERTURE DU BASSIN ROBERT THOMAS

Après l'inauguration de l'extension du bassin Robert Thomas à Saint-Prix, en février 2017, le passage de la rue Pasteur à la rue Robert Thomas a été ouvert au public.

L'espace agrémenté de plantations offre désormais un aménagement paysager qui permet d'observer le fonctionnement d'un bassin de rétention des eaux pluviales, tantôt en eau, tantôt à sec.



Chemin piétonnier qui relie l'arrêt de bus de la Rue Robert Thomas au complexe sportif de la rue Pasteur



LES MOUTONS SONT DE RETOUR À TAVERNY

De la fin du printemps jusqu'au début de l'hiver, les moutons réinvestissent le bassin des Ossards à Taverny. Le SIARE a en effet choisi l'éco pâturage pour entretenir de manière alternative ce bassin de rétention.

Ce sont des moutons solognots qui brouteront l'herbe. Une fois par semaine, un spécialiste des ovins leur rend visite pour s'assurer de leur bonne santé mais aussi vérifier l'état des pâturages et la suffisance en nourriture et en eau. Quand l'herbe vient à manquer, les moutons rentrent à la bergerie, notamment pour la période d'agnelage.

La race Solognote

Rustiques et de faible poids, les moutons de race Solognote pâturent aisément sur des zones humides, pentues ou accidentées, sans déstabiliser les sols. De plus, ils se contentent de pâtures à valeur nutritive faible.

Comme toute race rustique, la race Solognote peut affronter les variations alimentaires et climatiques. Elle a également développé une forte résistance aux maladies.

La race Solognote ne comptait plus que quelques centaines d'animaux dans les années 1930. Aujourd'hui, grâce au pastoralisme, l'effectif ne fait qu'augmenter. En choisissant cette race, nous participons donc à sa sauvegarde.

